

**Administration communale
de SCHAERBEEK
Collège des Bourgmestre et Echevins
Place Colignon, 1
B – 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : B/33/38-40/SM/KS
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.199/s.436
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Caporal Claes, 38-40 – Institut Saint-Dominique.
Abattage d'un peuplier d'Italie.

En réponse à votre lettre du 16 mai 2008, en référence, et reçue le 22 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 11 juin 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande émanant de la direction de l'Institut Saint-Dominique porte sur l'abattage d'un peuplier d'Italie situé à l'entrée de l'école, à l'angle du bâtiment principal. L'arbre se situe également dans la zone de protection des abords de l'église Sainte-Suzanne, classés comme site.

La demande d'abattage était motivée par le danger résultant de la chute éventuelle de branches et du tronc de l'arbre qui aurait été creux. Elle était appuyée par une expertise très succincte émanant de la 'Ferme Nos Pilifs'.

La Commission qui a examiné l'arbre, âgé d'une quarantaine d'années et haut de près de 18m, a observé que le tronc ne montre aucune affection visible, ni traumatisme, ni pourriture, ni présence de champignons.

Ces observations ont été depuis confirmées par une contre-expertise réalisée au résistographe par le Service Plantation de la Commune et transmise à la CRMS, le 2 juin dernier. Cette étude confirme que le peuplier ne présente aucun signe alarmant pouvant laisser croire qu'il fait courir un risque à la population.

D'autre part, le peuplier d'Italie qui est un bel arbre, au port équilibré et qui n'est pas loin de mériter le qualificatif de remarquable, joue un rôle important sur le plan paysager dans le contexte de l'église Sainte-Suzanne et de ses abords. L'abattage serait donc une perte tant du point de vue paysager que pour l'arbre même.

Par conséquent, la CRMS émet un avis défavorable sur la demande d'abattage. Elle souscrit à la proposition de la contre-expertise qui recommande une taille douce : suppression des chicots, du bois mort et sélection des rejets pour diminuer leur concurrence et limiter l'apparition future de bois mort.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO

G. VANDERHULST

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

Président f.f.